

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-63

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCHINA à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Secrétariat général Direction Conseil et organisation	N° 2022-63

Rapport annuel sur la situation de Bordeaux Métropole en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Présentation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La politique en faveur des droits des femmes en France s'est imposée comme une politique d'égalité entre les sexes.

Il ne s'agit pas de reconnaître des droits spécifiques aux femmes mais au contraire de mettre fin aux discriminations dont elles sont victimes.

Bordeaux Métropole, consciente que l'égalité femmes-hommes se joue tant au niveau local qu'au niveau national, s'est engagée dans une politique transversale de promotion de l'égalité femmes-hommes depuis de nombreuses années.

Dès 2014, elle a adhéré à la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, promue par le Conseil des Communes et Régions d'Europe. Cette charte définit 6 grands principes, que les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'engagent à respecter :

- *L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental.*
- *Afin d'assurer l'égalité femmes/hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte.*
- *La participation équilibrée femmes/hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique.*
- *L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité femmes/hommes.*

- *L'intégration de la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités est nécessaire pour faire avancer l'égalité femmes/hommes.*
- *Des plans d'action et des programmes disposant de budgets sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité femmes/hommes.*

Un premier plan d'action métropolitain égalité femmes-hommes a ainsi été élaboré et adopté par le Conseil métropolitain le 30 octobre 2016. Un second plan d'action triennal (2020/2022) est en cours, adopté par le Conseil du 20 décembre 2019.

Il repose sur 4 axes :

- *Développer une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes,*
- *Tendre vers l'exemplarité de Bordeaux Métropole employeur,*
- *Promouvoir l'égalité dans la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines,*
- *Accompagner les communes volontaires dans leurs actions relatives à l'égalité femmes-hommes.*

La promotion de l'égalité nécessite un engagement sur le long terme, qui se fonde sur des actions de proximité, des données statistiques, des expérimentations, et leur mise en valeur. Elle s'accompagne également d'une sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes de genre.

Le présent rapport participe à cette valorisation du travail accompli et met en avant les actions en cours ou à venir.

En effet, l'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que toutes les collectivités et établissements publics de plus de 20 000 habitants doivent présenter devant l'organe délibérant, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes. Ce rapport est devenu obligatoire depuis 2016. Il doit donner un panorama des avancées égalitaires en interne, sur les politiques publiques et permettre la remise à jour du plan d'action métropolitain égalité femmes/hommes. Ce rapport a vocation à s'enrichir chaque année.

Il est construit sur la même base que le plan d'actions Egalité, et est ainsi divisé en 4 parties :

- Les élus, les membres du Conseil de développement durable, les délégations métropolitaines et étrangères ;

- La Métropole employeur responsable, qui aborde les sujets relatifs aux effectifs, à la carrière des agents, aux dispositifs mis en place pour permettre la conciliation des temps de vie des agents et la valorisation de la parentalité ;
- La promotion de l'égalité femmes/hommes dans les politiques publiques conduites par la Métropole (commande publique, mobilité, aménagement urbain, soutien aux associations, politique de la ville, jeunes publics, animation du Réseau Egalité/Diversité...).
- L'accompagnement des communes volontaires travaillant sur l'égalité femmes/hommes.

En 2019, Bordeaux Métropole a obtenu la labellisation Egalité professionnelle femmes/hommes, qui a été confirmée lors d'une visite de contrôle des auditeurs de l'Afnor en février 2021.

Cette labellisation repose sur une démarche d'amélioration continue, permettant à l'administration de développer une politique générale d'égalité femmes/hommes, afin de tendre toujours davantage vers l'exemplarité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport annuel 2021 sur la situation de Bordeaux Métropole en matière d'égalité femmes/hommes.

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale,
VU la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes,

DECIDE

Article unique : de prendre acte du rapport présenté.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON
---	---